



MARSEILLE • AIX-EN-PROVENCE • TOULON • FRÉJUS

FORMATIONS EN ALTERNANCE & EN INITIAL  
BTS • BACHELOR & CYCLES MASTÈRES RNCP



*numéro non surtaxé*  
 04.84.326.326  
 [www.my-bs.fr](http://www.my-bs.fr)

**Qualiopi**  
processus certifié   
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Nos Forces

L'une des 3 marques d'un grand **GROUPE**

**4 Campus** idéalement placés :

**MARSEILLE, AIX-EN-PROVENCE, TOULON & FRÉJUS**

Près de **75%** d'étudiants diplômés *promo 2020*

**+ 1 200 étudiants** inscrits chaque année

Une équipe **100%** dédiée aux **relations avec les entreprises**

**6 Diplômes & 4 Titres RNCP** reconnus par l'Etat

- Une expérience reconnue **dans l'Alternance depuis 1996.**
  - Spécialisé dans les **métiers du tertiaire.**
  - Sessions de **coaching** personnalisées.
- **Suivis réguliers** effectués par nos Développeurs Alternance.
  - **1 500 entreprises partenaires** sur la région PACA.
    - Une **présence média** exceptionnelle.
    - Prise en charge totale du process administratif.
  - Un **outil révolutionnaire** pour optimiser le recrutement de vos futurs Alternants ainsi que des **outils innovants** pour vous assurer un suivi permanent de leur évolution pédagogique.

**ET UN ESPRIT BIENVEILLANT AVEC LA VALEUR DU GROUPE My AMBITION**





# Un cursus de Formations COMPLET

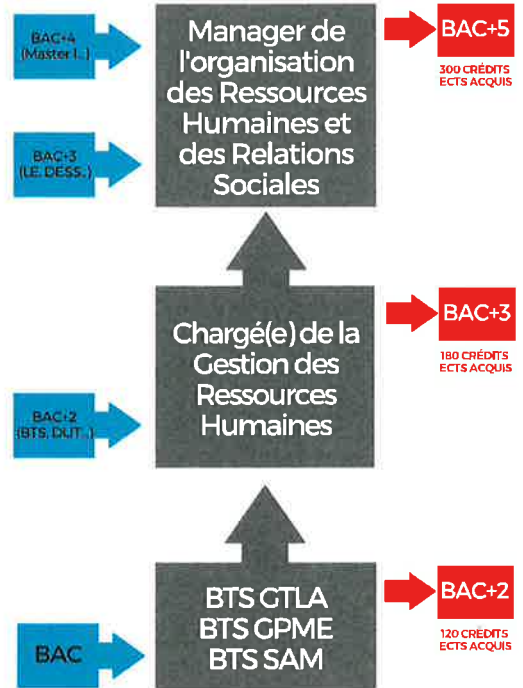
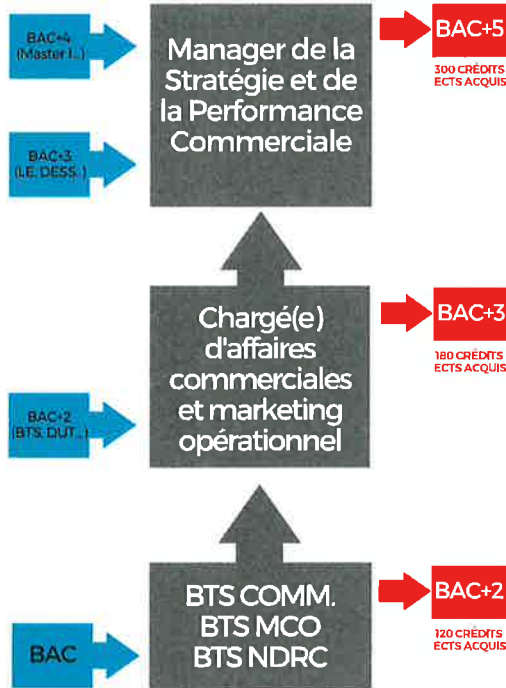
**BAC +5**

**COMMERCE / MANAGEMENT  
MARKETING / COMMUNICATION**

**ADMINISTRATIF / GESTION  
RESSOURCES HUMAINES**



**BAC**



## TOUTES NOS FORMATIONS SONT ACCESSIBLES EN :

### ALTERNANCE

Contrat de professionnalisation,  
Contrat d'apprentissage,  
Pro A (statut de salarié)

### FORMATION CONTINUE

CPF, CPF de transition,  
financement OPCO  
(statut de salarié)

### INITIAL

Voie scolaire avec stage courte  
ou longue durée (statut  
d'étudiant)

### AUTRES DISPOSITIFS

VAE, VAP, Bilan de  
compétences, AIF (statut de  
demandeur d'emploi)...

## DES OUTILS ET PROGRAMMES MIS À DISPOSITION



## UNE AMBIANCE FESTIVE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Halloween Noël Téléthon Journée de la Femme ...

## QUELQUES UNES DE NOS ENTREPRISES PARTENAIRES



# Recrutez un alternant en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage avec My BS

	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage
<b>Employeurs concernés</b>	Secteur privé	Employeurs concernés : secteur public ou privé
<b>Type et durée du contrat</b>	CDI et CDD de 6 à 12 mois, jusqu'à 24 mois  Expérimentation pour extension à 36 mois + 1 renouvellement	Durée du contrat (CDD) ou période d'apprentissage (CDI) : entre 6 mois et 36 mois (48 pour les TH)  + 1 renouvellement  Si le contrat est établi pour une durée indéterminée, il débute sur une période d'apprentissage. A son terme, il devient un CDI classique.
<b>Public concerné</b>	De 16 à 25 ans - Les demandeurs d'emplois de + de 26 ans, les bénéficiaires du RSA  Statut : Salarié	Age maximum : 29 ans révolus. Dérogation pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, etc.  Statut : Apprenti étudiant des métiers salariés de l'entreprise (formation initiale)
<b>Signature du contrat</b>	Fonction du calendrier scolaire	Tout au long de l'année
<b>Date de début et de fin de contrat</b>	maxi 2 mois avant et maxi 2 mois après	La loi du 05 septembre 2018 reformule les deux règles selon lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>la date de début de la formation pratique chez l'employeur ou la date de début de la période de formation en centre de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ;</li> <li>Si début des cours au 1<sup>er</sup> septembre, l'apprentissage en entreprise ne peut démarrer après le 1<sup>er</sup> décembre</li> </ul> • le contrat doit expirer au plus tard 2 mois après la fin du cycle de formation ou de l'examen.
<b>Période d'essai</b>	Réglementation CDD ou CDI	45 jours
<b>Durée de travail</b>	Le temps de travail du salarié est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. La durée légale est fixée à 35h / semaine.	Idem. Dérogation possible dans certains secteurs mais non concerné
<b>Durée des enseignements</b>	Entre 15% et 25%	Durée minimale des enseignements : 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage
<b>Rupture de contrat</b>	Pendant la PE : à tout moment, sans justifications et sans préavis. Hors PE : 4 raisons valables en CDD. Si en CDI, cf règles du CDI classique.	<b>Côté Entreprise</b> : procédure de licenciement classique Nouveauté : l'exclusion de l'apprenti par le CFA est désormais considéré comme une cause réelle et sérieuse de licenciement pour motif personnel. <b>Côté Apprenti</b> : Doit faire appel à un médiateur consulaire. Il informe son entreprise dans les 5 jours et rupture peut-être conclue après 7 jours. <b>Si rupture de contrat</b> : l'apprenti peut prolonger de 6 mois, au maximum, sa formation pour terminer l'année. Cette période sera financée par une aide spécifique.



	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage																																				
Les aides à l'embauche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide forfaitaire de Pôle emploi, dont le montant est plafonné à 2 000 euros, peut être versée si le futur salarié est demandeur d'emploi et âgé de 26 ans et plus. Pour un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus, l'association peut bénéficier d'une aide financière supplémentaire de 2 000 euros et cumulable avec l'aide de Pôle emploi.</li> <li>Aide maxi de 4 000 euros si TH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide unique aux employeurs d'apprentis en stipulant que « <b>les contrats d'apprentissage conclus dans les entreprises de moins de 250 salariés afin de préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat ouvrent droit à une aide versée à l'employeur par l'État</b> » : <ul style="list-style-type: none"> <li>4 125 euros maximum pour la 1<sup>ère</sup> année</li> <li>2 000 euros maximum pour la 2<sup>nd</sup>e année</li> <li>1 200 euros maximum pour la 3<sup>ème</sup> année</li> </ul> </li> </ul>																																				
	Variable selon l'âge du salarié et son niveau de formation.	Variable selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat.																																				
	Montant de la rémunération minimale (des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable):	Montant de la rémunération minimale (des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable) :																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Niveau de formation de l'alternant</th> <th colspan="3">Âge du salarié</th> </tr> <tr> <th>&lt; 21 ans</th> <th>21-25 ans</th> <th>26 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non titulaire d'un baccalauréat professionnel (ou d'un titre équivalent)*</td> <td>55% du SMIC</td> <td>70% du SMIC</td> <td rowspan="2">100 % du SMIC ou 85 % du salaire conventionnel</td> </tr> <tr> <td>Qualification au moins égale au baccalauréat professionnel (ou titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau)</td> <td>65% du SMIC</td> <td>80% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Sont notamment concernés par ce niveau de rémunération minimale, les titulaires d'un baccalauréat général.</p>	Niveau de formation de l'alternant	Âge du salarié			< 21 ans	21-25 ans	26 ans et +	Non titulaire d'un baccalauréat professionnel (ou d'un titre équivalent)*	55% du SMIC	70% du SMIC	100 % du SMIC ou 85 % du salaire conventionnel	Qualification au moins égale au baccalauréat professionnel (ou titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau)	65% du SMIC	80% du SMIC	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Année du contrat</th> <th colspan="4">Âge de l'apprenti</th> </tr> <tr> <th>&lt; 18 ans</th> <th>18-20 ans</th> <th>21-25 ans</th> <th>26 ans ou plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ère</td> <td>27% du SMIC</td> <td>43% du SMIC</td> <td>53% du SMIC</td> <td rowspan="3">100% du SMIC*</td> </tr> <tr> <td>2ème</td> <td>39% du SMIC</td> <td>51% du SMIC</td> <td>61% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3ème</td> <td>55% du SMIC</td> <td>67% du SMIC</td> <td>78% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table> <p>* ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé.</p> <p>Aide au financement du permis de conduire de 500 €</p>	Année du contrat	Âge de l'apprenti				< 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans ou plus	1ère	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC*	2ème	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	3ème	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
Niveau de formation de l'alternant	Âge du salarié																																					
	< 21 ans	21-25 ans	26 ans et +																																			
Non titulaire d'un baccalauréat professionnel (ou d'un titre équivalent)*	55% du SMIC	70% du SMIC	100 % du SMIC ou 85 % du salaire conventionnel																																			
Qualification au moins égale au baccalauréat professionnel (ou titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau)	65% du SMIC	80% du SMIC																																				
Année du contrat	Âge de l'apprenti																																					
	< 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans ou plus																																		
1ère	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC*																																		
2ème	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC																																			
3ème	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC																																			

## Un deal Gagnant - Gagnant !

### Des Avantages pour les Salariés

- > Acquérir une qualification reconnue en situation de travail en étant rémunéré et quel que soit le niveau de formation initiale.
- > Bénéficier d'une offre de formation adaptée à son niveau et à ses besoins.
- > Être accompagné par un tuteur ce qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- > Rythme idéal au niveau de l'alternance (généralement 3 jours en Entreprise et 2 jours à l'Ecole).

### Des Avantages pour les Entreprises

- > Un mode de Rémunération peu coûteux assorti d'avantages fiscaux intéressants.
- > Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- > Former son futur personnel de manière souple et progressive.
- > Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux tuteurs.
- > Rythme idéal au niveau de l'alternance (généralement 3 jours en Entreprise et 2 jours à l'Ecole).

# L'Equipe Relations Entreprises

**Michaël AMOUYAL**  
CEO

Tél : 07.60.77.03.50  
m.amouyal@my-bs.fr

**Eric SCHIAPPAPIETRA**  
Responsable des Relations Entreprises

Tél : 07.76.58.10.67  
e.schiappapietra@my-bs.fr

**Clara GENET**  
Coordinatrice  
des Relations Institutionnelles

Tél : 06.99.54.04.52  
c.genet@my-bs.fr

## MARSEILLE

**Sandy RIMLINGER**  
Développeuse  
Alternance

Tél : 06.99.54.04.51  
s.rimlinger@my-bs.fr

**Steeven DE STEFANO**  
Développeur  
Alternance

Tél : 06.68.25.76.52  
s.destefano@my-bs.fr

## AIX-EN-PROVENCE

**Sylvie KRIKORIAN**  
Développeuse  
Alternance

Tél : 06.65.50.99.48  
s.krikorian@my-bs.fr

## TOULON

**Charlotte GONNET**  
Développeuse  
Alternance

Tél : 06.18.78.78.23  
c.gonnet@my-bs.fr

## FRÉJUS

**Coraline GUYON**  
Développeuse  
Alternance

Tél : 06.68.25.83.46  
c.guyon@my-bs.fr

**Clara GENET**  
Développeuse  
Alternance

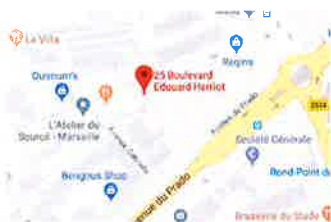
Tél : 06.99.54.04.52  
c.genet@my-bs.fr

**Sandrine BARALE**  
Développeuse  
Alternance

Tél : 06.66.10.96.97  
s.barale@my-bs.fr

## Retrouvez-nous et Contactez-nous ...

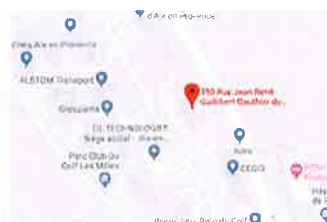
**CAMPUS DE  
MARSEILLE**  
"Le Carré d'Or"



25 bd Edouard  
HERRIOT

13 008 MARSEILLE

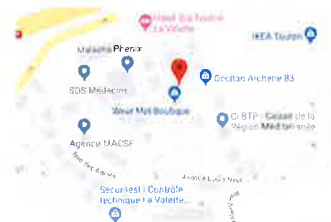
**CAMPUS  
D'AIX-EN-PROVENCE**  
"L'Adresse de Marque"



75, rue Marcellin Berthelot  
Pôle d'Activités d'Aix-les Milles

ANTELIOS - Bt D  
13 290 AIX-EN-PROVENCE

**CAMPUS DE  
TOULON**  
"Le Site Business"



Rue L.SCHWARTZ  
Centre HERMES  
Parc Valgora - Bât 2  
83 160 LA VALETTE DU VAR

**CAMPUS DE  
FRÉJUS**  
"La Zone Tertiaire"



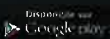
142, Impasse Kipling  
ZA Capitou  
Pôle Mixte  
83 600 FREJUS



04.84.326.326



www.my-bs.fr



Enregistrée sous les numéros n°931 316 717 13 - n°931 316 716 13 - n°931 316 283 13 - n°931 317 812 13